



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 21 MARS 2018

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

**Alexandre FLANQUART (STADE FRANÇAIS PARIS)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Français Paris / Castres Olympique du 11 mars 2018 (J20 TOP 14), M. Alexandre FLANQUART est suspendu **3 semaines** pour « *Contact physique imprudent avec un officiel de match* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Alexandre FLANQUART avec le Stade Français Paris, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 7 avril 2018 inclus.

**M. Alexandre FLANQUART sera donc requalifié à compter du 8 avril 2018.**

**Olivier AZAM (STADE FRANÇAIS PARIS)** : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre Stade Français Paris / Castres Olympique du 11 mars 2018 (J20 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a décidé **qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire** à l'encontre de M. Olivier AZAM, entraîneur du Stade Français Paris.

La Commission de discipline et des règlements a en outre décidé qu'il n'y avait pas lieu de sanctionner **le Stade Français Paris**.

**Cédric BISTUÉ (AS BÉZIERS HÉRAULT)** : A la suite du rapport du représentant fédéral de la rencontre RC Narbonne Méditerranée / AS Béziers Hérault du 11 mars 2018 (J26 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé à l'encontre de M. Cédric BISTUÉ, Président du Conseil de surveillance de l'AS Béziers-Hérault, **une amende de 10 000 €, dont 5000 € assortis du sursis, et une interdiction d'accès pendant 25 semaines au terrain, vestiaires de joueurs et d'arbitres et couloirs donnant accès à ces zones** pour « *Comportement de nature à porter atteinte à l'image, à la réputation et aux intérêts du rugby* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'AS Béziers Hérault, **M. Cédric BISTUÉ est suspendu jusqu'à la fin de la saison et sa date de requalification sera communiquée ultérieurement.**

La Commission de discipline et des règlements a en outre décidé de prononcer à l'encontre **de l'AS Béziers Hérault** :

- **une amende de 10 000 €** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* »,
- **une amende de 10 000 €** pour « *Troubles causés dans l'enceinte sportive (introduction et utilisation de tous engins ou articles pyrotechniques)* »,
- **une amende de 3 000 €** pour « *Présence sur le banc de touche d'une personne non autorisée* ».

**RC NARBONNE MÉDITERRANÉE** : A la suite de l'incident survenu en raison de l'utilisation d'engins pyrotechniques par des supporters de l'AS Béziers Hérault lors de la rencontre RC Narbonne Méditerranée / AS Béziers Hérault du 11 mars 2018 (J26 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé, au motif de « *Négligence en matière de sécurité* », **une amende de 5 000 € avec sursis** à l'encontre du RC Narbonne Méditerranée.

../..



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Maselino PAULINO (RC NARBONNE MÉDITERRANÉE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre RC Narbonne Méditerranée / AS Béziers Hérault du 11 mars 2018 (J26 PRO D2), M. Maselino PAULINO est suspendu **4 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Maselino PAULINO avec le RC Narbonne Méditerranée, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 15 avril 2018 inclus.

**M. Maselino PAULINO sera donc requalifié à compter du 16 avril 2018.**

**Javier LAGIOIOSA (RC VANNES)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre RC Vannes / US Colomiers Rugby du 16 mars 2018 (J27 PRO D2), M. Javier LAGIOIOSA est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de 2 cartons jaunes lors d'une même rencontre* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées le RC Vannes, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 23 mars 2018 inclus.

**M. Javier LAGIOIOSA sera donc requalifié à compter du 24 mars 2018.**

**Thomas BRISTOW (RC NARBONNE MÉDITERRANÉE)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres USA Perpignan / RC Narbonne Méditerranée du 22 décembre 2017 (J17 PRO D2), RC Massy Essonne / RC Narbonne Méditerranée du 2 mars 2018 (J25 PRO D2) et US Carcassonnaise / RC Narbonne Méditerranée du 16 mars 2018 (J27 PRO D2), M. Thomas BRISTOW est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 21 mars 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le RC Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 23 mars 2018 inclus.

**M. Thomas BRISTOW sera donc requalifié à compter du 24 mars 2018.**